

NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE 2010 – P1

Le formulaire **2010-P1** est destiné à recueillir les informations nécessaires à l'immatriculation d'une personne physique dans trois circonstances :

- lors du début de son activité commerciale ou professionnelle (si celle-ci est soumise à immatriculation),
- lors de l'ouverture d'un établissement secondaire,
- lors de l'ouverture d'une succursale

Conformément, notamment, aux dispositions des articles 35, 44, 48 et 53 de l'Acte Uniforme portant sur le Droit Commercial Général.

D'une manière générale, **toutes les rubriques de ce formulaire doivent être renseignées** lors de l'accomplissement de l'une de ces trois formalités.

Selon la formalité accomplie, il convient de cocher la case correspondante à cette dernière. Le demandeur doit remplir **un formulaire par formalité**.

Si toutes les informations ne peuvent figurer sous la rubrique du formulaire, il y a lieu d'utiliser un intercalaire par rubrique.

UTILISATION DU FORMULAIRE

Le formulaire **2010-P1** se compose d'un titre et de différentes rubriques, lesquelles sont cotées de **1 à 17**.

I. TITRE ET OBJET DU FORMULAIRE

Le formulaire **2010-P1** peut être utilisé pour l'accomplissement de l'une des trois formalités suivantes : l'immatriculation d'une personne physique, ou l'ouverture d'un établissement secondaire, *ou* l'ouverture d'une succursale.

II. RUBRIQUES DU FORMULAIRE

• **Rubrique 1**

Préciser les nom et prénoms de la personne physique demandant son immatriculation.

• **Rubrique 2**

Préciser les dates et lieu de naissance, de même que la nationalité.

• **Rubrique 3**

Indiquer précisément l'adresse postale et la localisation géographique de la personne physique demanderesse. **L'adresse postale seule est insuffisante.**

• **Rubrique 4**

Domicile personnel de la personne physique demanderesse.

• **Rubrique 5**

- Cocher la case correspondante à la situation matrimoniale de la personne physique demanderesse.

- Indiquer les nom, prénoms, date et lieu de mariage du ou des époux de la personne physique demanderesse, le régime et l'option matrimonial adoptés et les éventuelles clauses restrictives de la libre disposition des biens des époux ou encore les demandes en séparation de biens.

• **Rubrique 6**

Préciser, le cas échéant, l'enseigne et/ou le nom commercial ou le sigle sous laquelle la personne physique demanderesse exercera.

• **Rubrique 7**

Indiquer précisément l' ou (les) activité (s) principale(s) exercée(s).

• **Rubrique 8**

Préciser la date de début d'activité effective ou prévue et le numéro du RCCM de l'Ets. Principal en cas d'une immatriculation secondaire.

• **Rubrique 9**

Indiquer précisément l'adresse géographique et postale de l'établissement principal dans lequel l'activité sera exercée. **L'adresse postale seule est insuffisante.**

• **Rubrique 10**

Préciser l'origine du fonds exploité (création, achat, prise en location gérance)

• **Rubrique 11**

Préciser le nom commercial, le sigle ou l'enseigne de l'établissement secondaire existant ou à créer, s'ils sont différents de ceux du principal établissement.

• **Rubrique 12**

Préciser la date de début d'activité effective ou prévue

• **Rubrique 13**

Cette rubrique n'a pas à être renseignée dans l'hypothèse d'un début d'une première d'activité.

Doivent figurer dans cette rubrique les renseignements relatifs à l'activité exercée par la personne physique demanderesse précédemment à la nouvelle activité pour laquelle elle demande son immatriculation.

• **Rubrique 14**

Indiquer précisément les coordonnées des personnes ayant le pouvoir d'engager la personne physique assujettie. L'adresse géographique et l'adresse postale doivent être indiquées. L'adresse postale seule ne suffit pas.

• **Rubrique 15**

Si le déclarant est un mandataire, il conviendra d'indiquer ses noms, prénoms et adresse complète, et, le cas échéant, son titre (Avocat, Huissier, Notaire, Syndic, ou autre auxiliaire de Justice).

• **Rubrique 16**

Cette rubrique est destinée à accueillir le numéro qui sera attribué à la formalité accomplie par le Greffe ou l'Organe compétent dans le registre chronologique des dépôts.

• **Rubrique 17**

Si la demande est acceptée, la case correspondante est cochée et le numéro d'immatriculation attribué à la personne physique est indiqué. Un formulaire d'accusé d'enregistrement lui est délivré.

Si la demande est rejetée, le Greffier ou le responsable de l'organe compétent conserve une copie du formulaire et restitue l'original au demandeur avec les intercalaires le cas échéant. Le greffier ou le responsable de l'organe compétent motive le rejet au besoin en utilisant un intercalaire. Cette restitution doit se faire contre décharge et vaut notification du rejet.